

QUELLE FORMATION DE FORMATEURS A L'APP ?

Interview
par la revue nationale SNUIPP-infos

n°35 – Septembre 2004

Patrick ROBO

Chargé de mission formation de formateurs à l'IUFM de l'académie de Montpellier

Quelle formation de formateurs à l'analyse de pratiques professionnelles dans l'académie de Montpellier ?

Quelques formations de formateurs ont pu être inscrites dans les PDF de l'Aude, de l'Hérault, dans le PAF et dans le plan de FF de l'IUFM de l'académie de Montpellier. Il existe en particulier et corollairement des actions spécifiques de sensibilisation et/ou de formation sous forme d'APP en groupe sur récit différé mises en œuvre par ces formateurs pour des stagiaires en formation initiale ou des enseignants en formation continue ou dans le cadre de l'accompagnement de l'entrée dans le métier. A noter que l'IUFM a organisé deux séminaires inter-IUFM du Sud-Est sur le thème de l'APP. Un troisième est en préparation.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Il s'agit de permettre à des formateurs de se former à la démarche d'APP par l'analyse de pratiques professionnelles qu'ils ont vécues ET au développement de groupes d'APP pour des enseignants en FI et/ou FC. Pour les enseignants il s'agit de développer une compétence professionnelle qui est le "savoir analyser" sa pratique pour comprendre et agir mieux.

Quels sont les effets produits sur les personnels qui ont participé à cette formation ?

En ce qui concerne le dispositif GFAPP¹ que je mets en œuvre depuis une dizaine d'années, une enquête menée dans le cadre d'un DESS auprès de participants à des G(F)APP m'a permis d'en repérer certains. (voir encadré)

- le développement de la compétence à écouter l'autre ;
- l'entraînement à la rigueur de penser dans un laps de temps déterminé pour aller à l'essentiel ;
- la capacité de prendre du recul et de mettre à distance des situations difficiles voire conflictuelles ;
- le besoin, dans des réunions de travail entre adultes, de mettre en place un cadre organisationnel et d'explicitier des règles simples notamment pour la régulation de la parole ;
- le souci d'éviter de donner des conseils mais plutôt de "tenir conseil" ;
- la volonté d'aider l'autre à analyser sa pratique plutôt que de l'analyser pour lui ;
- la recherche de compréhension, de prise de conscience multiréférentielles remplaçant une posture basée sur le principe de la causalité linéaire ;
- la satisfaction d'être davantage en congruence avec des valeurs humanistes prenant en compte et respectant l'humain qui habite tout professionnel ;
- accepter de travailler, d'analyser, de penser dans la durée avant de décider ;
- élaborer des "outils" et une démarche inspirés du G(F)APP dans le cadre des visites formatives effectuées auprès de stagiaires en formation initiale ;
- adopter le précepte disant "apprends lui à pêcher plutôt que de lui donner le poisson" ;
- accepter sa "non toute puissance" professionnelle et le doute ;
- éviter les travers de la relation duelle en introduisant du tiers et du temps ;
- entrer dans une posture de praticien réflexif.

Quelles sont les conditions d'une telle démarche en formation ?

Il y a quelques conditions indispensables. Il faut que l'administration ait la volonté de mettre en œuvre et donc de reconnaître une telle formation accompagnante avec inscription dans les plans de formation. Les participants doivent être volontaires et assidus, la confidentialité sur les situations assurée. Il faut prévoir un minimum de 6 séances dans l'année. Le concept et les démarches d'APP doivent être explicités, diffusés, mutualisés et les formateurs formés à ces pratiques...

¹ : Groupe de Formation à l'Analyse de Pratique Professionnelle

Et les limites ?

Pour commencer, la non prise en compte par l'administration de tels dispositifs de formation (par exemple pour 2004/2005 malgré l'injonction de la circulaire de rentrée 2004 combien d'actions de FF ont été programmées dans les PDF et PAF ?)². Ensuite, la méconnaissance par des "décideurs", des formateurs et des enseignants du concept d'APP et des effets produits (ce qui est propice à des représentations non fondées du type "*c'est de la thérapie de groupe, c'est de la psychanalyse collective, ce n'est pas de la formation...*"), ouvre prétexte à ne pas choisir pour soi l'APP qui met en question (réflexivité) et non en cause (jugement) ceux qui la pratiquent. D'autres limites : l'obligation de participer à des dispositifs d'APP (par exemple ce qui est le cas pour des T1) ; le manque de compétence de certains formateurs qui, sans formation et sans jamais en avoir pratiqué pour eux-mêmes, proposent de l'APP à des stagiaires ou des enseignants ; un nombre insuffisant de séances dans l'année. Enfin le manque d'articulation entre l'APP et d'autres modalités de formation.

Où en est-on aujourd'hui ?

Malgré les injonctions ministérielles depuis quelques années, malgré celles de la circulaire de rentrée 2004, des suites positives en terme de formation à et par l'APP ne sont pas suffisamment données. L'institution rencontre des difficultés à mettre en œuvre une telle formation peu "conventionnelle" qui ne fait pas encore partie de l'habitus de l'Éducation nationale et donc a du mal à se développer comme c'est le cas par exemple depuis nombre d'années dans les milieux de la santé, du travail social. Il y a des résistances à dépasser...

Pour ne pas conclure, deux aphorismes :

"Le concept commun d'analyse qui, selon le cas, connote plus ou moins la psychanalyse, me semble signifier bien plus qu'une opération de connaissance : une production de sens et une ouverture à agir."

Gilles FERRY

"Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends."

Benjamin FRANKLIN

DÉBUT



site personnel traitant entre autres de l'APP : <http://probo.free.fr>

² : devant ce manque j'ai été amené à développer depuis deux ans une liste de co-formation à distance pour des animateurs de Groupes d'APP francophones.